



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

N° 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (Budget Annexe 06) et prix de journée 2026 des résidences autonomie et de la résidence relais les Cantates

LE CONSEIL,

Vu les articles L. 314-1 et R. 314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles et R314.1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2025-2026 pour les résidences autonomie et relais du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif à la proposition de budget et de prix de journée des résidences autonomie gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'année 2026 ;

DELIBERE

Article 1 - Les prix de journée applicables en 2026 aux personnes hébergées dans les résidences autonomie sont proposés comme suit :

RÉSIDENCES PÉRÉQUÉES

Personne seule :

Petit logement (moins de 18 m ²)	27,64 €
Grand logement (de 18 à 25 m ²).....	31,37 €
Taille exceptionnelle (plus de 25 m ²)	33,42 €

Couple :

Grand logement (de 18 à 25 m ²).....	34,61 €
Taille exceptionnelle (plus de 25 m ²)	36,53 €

RÉSIDENCE LES TOURELLES

Studios (30 m²) :

Personne seule	37,21 €
Couple	40,98 €

RÉSIDENTE LES EPINETTES**Personne seule :**Petit logement (moins de 18 m²) 45,21 €

Logement de taille exceptionnelle 49,67 €

Couple:

Logement de taille exceptionnelle 54,64 €

RÉSIDENTE PIAT**Personne seule :**Petit logement (moins de 18 m²) 45,58 €

Logement de taille exceptionnelle 50,08 €

Couple:

Logement de taille exceptionnelle 55,09 €

RÉSIDENTE LA BOISSIÈRE (91 770 – Saint-Vrain)**Personne seule :**Petit logement (moins de 18 m²) 26,91 €Grand logement (de 18 à 25 m²) 30,44 €**RÉSIDENTE AQUEDUC (94 230 – Cachan)****Personne seule :**Petit logement (moins de 18 m²) 28,51 €Grand logement (de 18 à 25 m²) 31,99 €**Couple :**Grand logement (de 18 à 25 m²) 34,97 €**RÉSIDENTE PREFET CHALEIL (93 600 – Aulnay-sous-Bois)****Personne seule :**

Gang logement 46,51 €

Article 2 - Le prix de journée 2026 de la résidence relais Les Cantates est proposé comme suit :

RÉSIDENTE RELAIS LES CANTATES 151,40 €

Article 3 - La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer toute convention relative à l'admission de personnes, en séjour temporaire, dans les résidences autonomie.

Article 4 - Les prix de journée mentionnés à l'article 1 sont applicables, en 2025, à toute personne admise, à titre individuel ou collectif, pour un séjour temporaire dans les résidences autonomie.

Article 5 - Les recettes d'exploitation figurant au compte de résultat prévisionnel (CRP) sont fixées à 20 015 504,86 € et se répartissent de la manière suivante :

- Groupe 1 : Produits de la tarification 14 425 956,07 €
- Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation 3 687 516,06 €

- Groupe 3 : Produits financiers et non encaissables

1 902 032,73 €

Article 6 - Les dépenses d'exploitation figurant au compte de résultat prévisionnel (CRP) s'établissent à un montant de 23 807 275,65 € et sont réparties comme suit :

- Groupe 1 : Charges afférentes à l'exploitation courante 5 782 113,66 €
- Groupe 2 : Charges afférentes au personnel 8 709 410,00 €
- Groupe 3 : Charges afférentes à la structure) 9 315 751,99 €

Article 7 - Le montant des autorisations de programme est augmenté de 44 150 000 €.

Article 8 - Les dépenses d'investissement figurant au tableau de financement prévisionnel (TFP) sont arrêtées à 18 822 152 € et se répartissent comme suit :

- Titre 1 : Remboursement des dettes financières 0 €
- Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé 18 822 152 €
- Titre 3 : Autres emplois 0 €

Article 9 - Les crédits budgétaires correspondant aux recettes d'investissement qui figurent au tableau de financement prévisionnel (TFP) sont arrêtées à 14 071 497 €.

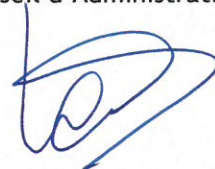
- Titre 1 : Augmentation des capitaux propres 14 071 497 €
- Titre 2 : Augmentation des dettes financières 0 €
- Titre 3 : Autres ressources 0 €

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 075-267500049-20251219-CA_25_12_13D-DE